

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les P'tits Baie Marins Inc.		Date d'inspection Le 02 avril 2026	
Nom de l'établissement Les P'tits Baie Marins		Numéro de permis 2019617	
Adresse 5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9		Numéro de téléphone (506) 228-4563	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 56	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement en début de matinée pour une inspection de surveillance inattendue
- Le ratio est respecté durant la visite
- Les enfants en bas âge ne sont pas regroupés avec les enfants d'un autre groupe d'âge, à l'exception des heures reconnues soit; avant 8h30am et après 16h30pm
- Les boissons chaudes sont dans des contenants étanches
- Les récipients contenant des boissons chaudes sont tenus hors de portée des nourrissons et des enfants âgés de 2ans
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux ainsi que pendant des excursions hors du service de garde.
- Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants
- Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets ou dans la gestion de leurs émotions.
- Le dîner ainsi que la collation sont servis aux enfants à des heures reconnues
- Le temps désigné aux siestes est adapté et répond aux besoins des enfants
- Lorsque la météo le permet, deux périodes de jeux extérieurs sont présentes durant la journée. Aujourd'hui est une belle journée ensoleillée, aucun groupe n'est sorti jouer dehors, il fut rappelé aux personnels éducateurs que des jeux extérieurs doivent avoir lieu le matin et également en après-midi (à chaque tranche de 4heures)
- Durant la visite, des chants sont entendus les enfants chantent et dansent les paroles et gestes sont connus des enfants.
- Les mesures du local E2 furent prises à la demande de la direction, le document de demande de changement a été envoyé pour l'ajout de ce local au permis.

Observations: À mon arrivée les deux groupes sont en période de jeux libres, les nourrissons éprouvent beaucoup de plaisir à monter sur des coussins fournis à cet effet, des chants sont chantés avec les enfants et ils y participent à cœur joie. Les enfants d'âge préscolaires écoutent une histoire, font des chants et jouent librement dans leur local. Une fois la période de jeux libres terminée les enfants ont mangé leurs dîners (du

Commentaires généraux

spaghetti) et les nourrissons ainsi que les plus jeunes préscolaires se sont préparés à la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 avril 2026

Date

original signé par

Tali Duplessis

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"